

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 NOVEMBRE 2023**

NOMBRE :

- de Conseillers en exercice 27
- de présents 23
- de votants 26

L'an deux mil vingt trois

Le vingt-sept novembre

Le Conseil Municipal de la Commune de MAING

Etant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,

Sous la présidence de M. BAUDRIN Philippe, Maire

OBJET**SÉJOUR NEIGE INFORMATION DU
CHOIX DU PRESTATAIRE ET ADOPTION
DU TARIF DE PARTICIPATION DES
FAMILLES**

Etaient présents : P. BAUDRIN D. RAMEZ C. COLLET G.
COLLET MP. THUILLET C. DESROUSSEUX H. LEDOUX
JM. DELANNOY B. MERESSE V. PORQUET C. MERCIER
L. BLONDEAU A. DEVEMY S. SPOTO C. GRAND S.
PIROTTE C. RIFF I. PLOUVIER JC. REZIGA G. MONTAY
B. LE MIGNENT F. COQUELET H. DUMOULIN

Le Maire certifie que le compte-rendu
de cette délibération a été affiché à
la porte de la mairie le 29/11/2023

Etaient excusés : A. AIT BAHA A. MALABOEUF L.
PHILIPPE S. GLINEUR

Procurations respectives à : D. RAMEZ P. BAUDRIN
C. COLLET

Et que la convocation du Conseil avait
été faite le 21/11/2023

Un scrutin a eu lieu, Corinne COLLET a été nommée
pour remplir les fonctions de secrétaire.

Un marché à procédure adaptée a été lancé pour recruter le prestataire qui aura en charge l'organisation du séjour à la neige pour enfants de CM2 de la commune lors des vacances scolaires d'hiver 2024. La Société VELS – 18 rue de Trévise à Paris a été retenue en fonction de critères qualitatifs (lieu, organisation, nombre d'heures et de jours de ski, qualité de l'animation...) et du prix, soit 895 € par enfant. Ce séjour se déroulera à Saint Léger les Mèlèzes dans les Hautes Alpes durant la 1ère semaine des vacances d'hiver 2024, soit du vendredi 24 février au samedi 2 mars 2024.

La commission Jeunesse propose de fixer les tarifs suivants de participation des familles :

- 110,00 € par enfant (2023 : 100,00 €)
- en cas de fratrie 105,00 € par enfant (2023 : 95,00 €).

Un paiement en deux fois sera autorisé pour les familles qui le désirent. Une aide du CCAS sera accordée aux familles en difficulté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,
MAING, le 29 novembre 2023

La Directrice Générale des Services,

I. SERAFINI

